

NUMÉRO E-E155634

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2024

ÉDITÉ LE 27/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE

Siret : 817 611 726 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0500542-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7027988904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7027988904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : STIHLE SUD ALSACE

2 RUE DES CHAMPS
68220 HESINGUE

Téléphone : 03 89 89 82 50

Fax : 03 89 89 82 59

Portable :

Site Internet : www.stihle-freres.fr

E-mail : info-stihle-sud@stihle.fr

Responsabilité légale :

KELLER STEPHANE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/06/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/01/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/01/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/01/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.